



COURSE DE RADEAUX DE LA CCSA

Fête des étangs du 26 mai 2018

■ RÈGLEMENT

1. Le radeau :

- Un radeau est une embarcation de conception artisanale. L'utilisation de toute embarcation déjà construite (canoë, planche à voile, pédalo...) est interdite.
- Les voiles, pompes à eau et moteurs sont interdits.
- Le radeau doit posséder au moins un point d'ancrage.
- Les radeaux ne doivent pas comporter d'éléments susceptibles d'endommager les autres embarcations et de blesser les participants.
- Les radeaux doivent mesurer au maximum 3 mètres x 3 mètres.
- Les radeaux seront contrôlés le matin de la course et toute embarcation non conforme ne pourra pas concourir.

2. L'équipage

- L'équipage doit être composé de 4 personnes sachant obligatoirement nager. Par le seul fait de s'inscrire le concurrent atteste savoir nager.
- La course est interdite aux mineurs de moins de 15 ans.
- **Les gilets de sauvetages sont obligatoires** pour toutes les personnes présentes sur le radeau. Ces gilets seront portés au-dessus de tout autre vêtement et devront être impérativement bouclés.
- Chaque participant est tenu de vérifier auprès de son assurance qu'il est couvert en responsabilité civile. La souscription d'une assurance individuelle accident est recommandée.
- Pour la participation des mineurs, en plus de l'assurance, une autorisation parentale sera demandée (autorisation de participation à l'épreuve et déclaration sur l'honneur de l'aptitude à nager du mineur).
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout équipage dont le comportement nuirait au bon déroulement ou à l'image de l'évènement (état d'ébriété, manifestation d'appartenance religieuse ou politique...).
- Il est formellement interdit de transporter sur les radeaux : alcools, fumigènes, explosifs, feu d'artifice...
- Les déguisements sont autorisés.
- L'acceptation du règlement inclut la cessation du droit à l'image des participants tant que l'utilisation de ces images reste à but non commercial.

- Le port de chaussures est obligatoire, celui des bottes est interdit.
- La Communauté de Communes Sor et Agout se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. En s'inscrivant, chaque participant s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité et de poursuite éventuelle.

3. Logistique :

- Chaque équipage doit renseigner un capitaine qui le représentera auprès des organisateurs et trouver un nom d'équipe sous peine de ne pouvoir être encouragé par le public !
- Les radeaux devront être acheminés le matin de la manifestation – *Horaires à définir en fonction du nombre de radeaux engagés.*
- Une fois la course terminée, les radeaux seront regroupés et attachés au milieu du lac. L'équipage devra venir récupérer son embarcation le lundi qui suit la manifestation.

4. La course :

- La course de radeau aura lieu entre 14h et 18h. En fonction du nombre de radeaux engagés, une ou plusieurs courses seront envisagées. Dès que les inscriptions seront closes, nous vous donnerons tous les détails (heures, nombres de courses...)
- Un parcours sera balisé sur le lac et devra être réalisé dans le meilleurs temps.
- Le jury décernera le grand prix des radeaux à l'équipe gagnante et le prix du radeau le plus original.

5. Renseignements et Inscriptions :

- Contacter Vanessa DELPAS à la Communauté de Communes Sor et Agout :
 - Soit par téléphone : 05.63.72.84.82
 - Soit par mail : vanessa.delpas@communautesoragout.fr

Si vous souhaitez vous inscrire, un dossier d'inscription composé de fiches de renseignements vous sera transmis. Votre participation sera validée à réception de ces fiches dûment complétées

